

Ceci est le cache Google de <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/tech-medias/actu/reuters-00544879-france-un-rapport-recommande-de-reglementer-les-antennes-relais-598004.php>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 23 sept. 2013 15:40:02 GMT. La [page actuelle](#) peut avoir changé depuis cette date. [En savoir plus](#)

Astuce : Pour trouver rapidement votre terme de recherche sur cette page, appuyez sur **Ctrl+F** ou sur **⌘+F** (Mac), puis utilisez la barre de recherche.

[Version en texte seul](#)

Recherchez sur Les Echos

CONNEXION

INSCRIPTION

Le journal

Newsletters



Écoutez en direct

SITES DU GROUPE

Les Echos.fr

NEWS

BOURSE

PATRIMOINE

BUSINESS

TV

ART & LIFESTYLE



FRANCE

INTERNATIONAL

INDUSTRIE-SERVICES

TECH

MÉDIAS

FINANCE-MARCHÉS

RÉGIONS

IDÉES

DATA

TECH > ACTUALITÉS

## ACTUALITÉS

# France : Un rapport recommande de réglementer les antennes-relais

26/08 | 17:00



Un comité d'experts chargé d'étudier la possibilité de réduire l'exposition aux ondes des antennes relais de téléphonie mobile, estime que cette baisse nécessiterait une augmentation du nombre d'antennes afin de conserver une qualité de couverture satisfaisante.

Invoquant des risques potentiels des ondes électromagnétiques des antennes-relais sur la santé, plusieurs associations réclament depuis plusieurs années un abaissement du seuil réglementaire d'exposition à 0,6 volt/mètre contre des seuils compris entre 40 V/m et 61 V/m actuellement en France.

Dans son rapport remis au gouvernement lundi, le Copil, qui réunit État, collectivités locales, opérateurs de téléphonie mobile et associations, dresse un état des lieux des expérimentations menées dans 16 villes en France et recommande de réglementer l'implantation des antennes-relais.

"Quel que soit le type d'environnement géographique, ces résultats montrent que l'exposition aux ondes radio émises par les antennes relais est très inférieure aux seuils réglementaires dans plus de 99,9% des cas pour les surfaces au sol et des façades de bâtiment", écrivent les experts.

"Pour l'ensemble des 16 villes pilotes, environ 90% des niveaux d'exposition modélisés sont sous 0,7 V/m, et 99 % sous 2,7 V/m. La médiane est de 0,14 V/m (l'exposition est dans 50 % des cas inférieure à 0,14 V/m)", ajoutent-ils.

En outre, les mesures effectuées sur les lieux les plus exposés ont montré que, dans environ 20% des cas, les antennes relais ne sont pas la source principale d'exposition, soulignent les experts, qui citent entre autres les téléphones sans fil, les émetteurs radio FM.

L'abaissement de l'exposition à 0,6 V/m "s'accompagnerait d'une forte détérioration de la couverture réseau, en particulier à l'intérieur des bâtiments", estiment les experts.

Pour concilier faible exposition et couverture satisfaisante, il faudrait multiplier le nombre d'antennes "par un facteur au minimum égal à trois."

Le comité d'experts, qui émet une série de 10 recommandations, préconise entre autres de rendre obligatoire l'information des occupants d'un bâtiment avant l'installation d'une antenne et la transmission par l'opérateur d'un dossier d'information au maire sur les projets d'antennes.

Il prône également la possibilité pour les maires de demander aux opérateurs des simulations du champ généré par une future antenne.

Dans un rapport daté de 2009, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a conclu que "les données issues de la recherche expérimentale disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences" et a jugé infondée la valeur limite de 0,6 V/m.

REUTERS

ABONNEZ VOUS -50% sur votre abonnement \*

partenaires

webimm.com  
l'immobilier d'entreprise en ligne

LUX  
RESIDENCE.COM